

Plan de politique sportive

ACFF 2015-2020



- I. Structure ACFF – Organigramme – Check-list compétences - Missions*
- II. Objectifs stratégiques de l'ACFF, parallèles aux missions sportives et en respect de la politique sportive de l'URBSFA*
- III. Adéquation avec les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- IV. ACFF 2012-2015 : chiffres et réalisations*
- V. Politique sportive 2015-2020*



*I. Structure ACFF – Organigramme – Check-list
compétences - Missions*



Introduction: Où situer l'ACFF dans le paysage du football belge?



- **URBSFA: Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association:**

- Représente tous les clubs de football de Belgique
- Organise 300.000 matches de football chaque saison
- Diables Rouges = Ambassadeurs à l'étranger



- **ACFF: Aile Francophone de l'URBSFA**



- **VFV: Aile Néerlandophone de l'URBSFA**



- **Pro League: Regroupement des clubs professionnels belges évoluant en D1**



ACFF: Association des Clubs Francophones de Football

• Rôle:

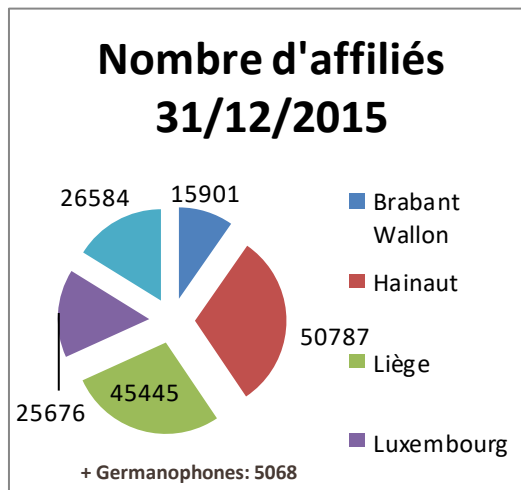
-L'organisation et la promotion du football en Communauté Française de Belgique, en dehors de toute espèce d'appartenance religieuse, philosophique ou politique

-Elle organise le football en toute autonomie en Communauté Française de Belgique, tout en respectant les directives de l'UEFA et de la FIFA transmises par l'URBSFA

• De quels clubs l'ACFF s'occupe-t-elle?

-Des clubs amateurs
(Division 3 → 4^e Provinciale)

• Officiellement reconnue depuis le **1^{er} Juillet 2012**



Provinces	Clubs
Brabant Wallon	40
Hainaut	177
Liège	170
Luxembourg	137
Namur	127
TOTAL	651
Germanophones	20
Chiffres au 31/12/2015	

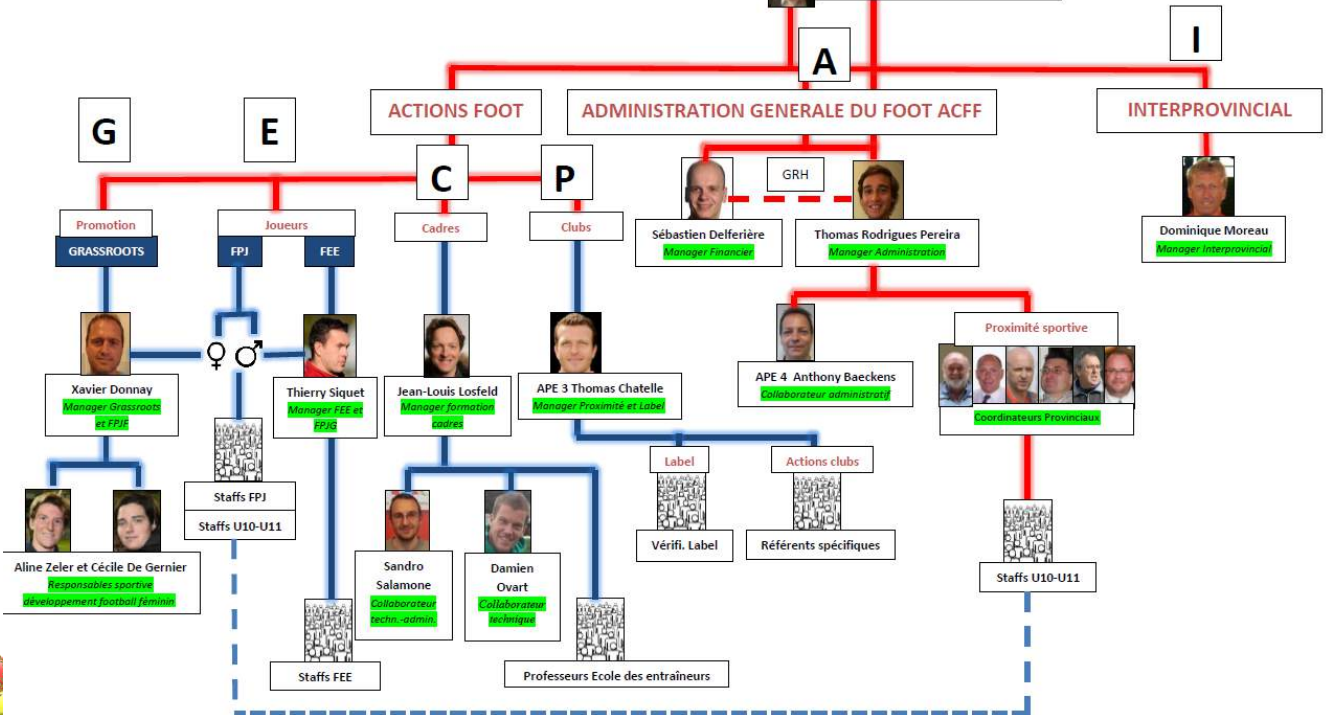


Organigramme Département Technique ACFF (GECIPA)



CA ACFF
 Michel Dumoulin
 Président ACFF
[Description Fonctions ACFF \(cliquez ici\)](#)
 Lien CA/DT

Daniel Boccar
 Directeur Technique



Mission ACFF



Cliquez sur l'image ci-dessus pour découvrir la mission de l'ACFF en détails



*II. Objectifs stratégiques de l'ACFF, parallèles aux missions sportives et
en respect de la politique sportive de l'URBSFA*



Mission n° 1 : organiser la compétition sportive des jeunes de l'ACFF de manière harmonisée et uniforme (championnat interprovincial, provincial et régional)

Objectif stratégique n° 1 :

à partir du 1/8/2016, les compétitions de football des jeunes à 11c11 sont organisées de manière harmonisée au sein de l'ACFF (championnat interprovincial, provincial et régional).

Mission n° 2 : organiser de manière harmonisée au sein de l'ACFF, par province, le football réduit préparatoire pour les jeunes de 7 à 13 ans

Objectif stratégique n° 2 :

à partir du 1/8/2016, tous les matches de football à 5c5 (U7 à U9) et 8c8 (U10 à U13) sont organisés de manière harmonisée au sein de chaque province de l'ACFF

Mission n° 3 : organiser le football récréatif en général, de manière harmonisée au sein de l'ACFF.

Objectif stratégique n° 3 :

à partir du 1/8/2016, les activités de football récréatif sont conçues et/ou organisées de manière optimale par le département Grassroots de l'ACFF

Mission n° 4 : effectuer la promotion du football et maintenir une vision « up to date » de popularité du football chez les jeunes.

Objectif stratégique n° 4 :

le nombre d'affiliés de moins de 21 ans, respectivement de 90309 garçons et de 2976 filles au 15/1/2014 passe à 100.000 au 1/8/2017

Mission n° 5 : aider les clubs dans leur action sportive d'encadrement des jeunes affiliés, les former à la vision du football de l'ACFF et y optimiser la formation des jeunes par un accompagnement technico-sportif.

Objectif stratégique n° 5 :

pour le 30/09/2016, chaque club reçoit un label de niveau de la qualité de sa formation des jeunes, approuvé par le Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mission n° 6 : organiser la formation et l'école des cadres (entraîneurs-dirigeants)

Objectif stratégique n° 6 :

offrir à tous les joueurs le droit d'être entraînés et éduqués par des personnes compétentes (charte Panathlon)

Mission n° 7 : établir le plan de développement du football de haut niveau

Objectif stratégique n° 7 :

Définir et organiser les différentes étapes et statuts de progression du jeune footballeur talentueux (W-U10 à W-U19), leur mode d'accès et de formation, dans le cadre du plan programme transmis au Service SHN (Sport de Haut Niveau) de l'ADEPS.

En finalité, constituer les sélections représentatives ACFF des W-U15 aux W-U19, réservoirs directs pour les équipes nationales correspondantes, ainsi que l'équipe nationale représentative (U21) pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.

III. Adéquation avec les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Dans le plan de politique sportive 2015-2020, les axes de développement subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Ministre des Sports) devront rester en adéquation optimale avec les décrets et arrêtés ministériels concernant les fédérations sportives.

Et notamment :

- [Décret sur les subventions dans le cadre du plan programme et de la formation des cadres](#)
- [Application de ce décret sur les subventions dans le cadre du plan programme et de la formation des cadres](#)
- [Arrêté quant à la demande de reconnaissance du statut de sportif de haut niveau et d'espoir sportif](#)
- [Vade-mecum quant aux différents statuts de sportif de haut niveau](#)
- [Arrêté fixant les catégories d'âge des sportifs de haut niveau et des espoirs sportifs](#)
- [Décret relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport](#)

IV. ACFF 2012-2015: chiffres et réalisations



ACFF 2012-2015: chiffres et réalisations

Chiffres ACFF



Province	Clubs	< 6 ans		7 - 12 ans		13 - 18 ans		19 - 25 ans		26 - 35 ans		>= 36 ans		Total		Nbre Sportifs Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Brabant Wallon	40	268	4	4194	126	4007	229	2516	305	1667	212	2104	269	14756	1145	15901
Hainaut	177	1018	22	13160	397	12111	434	8266	471	6052	449	7739	668	48346	2441	50787
Liege	170	957	13	11272	278	10158	283	7393	207	6317	217	7842	508	43939	1506	45445
Luxembourg	137	529	21	5394	256	4985	320	4711	327	3987	241	4594	311	24200	1476	25676
Namur	127	544	21	6484	217	5876	281	4480	268	3651	234	4113	415	25148	1436	26584
TOTAL ACFF	651	3316	81	40504	1274	37137	1547	27366	1578	21674	1353	26392	2171	156389	8004	164393

V. Politique sportive 2015-2020

SECTION 1 : FOOTBALL POUR TOUS



Mission n° 1 : organiser la compétition sportive des jeunes de l'ACFF de manière harmonisée et uniforme (championnat interprovincial, provincial et régional)

Objectif stratégique n° 1 :

à partir du 1/8/2016, les compétitions de football des jeunes à 11c11 sont organisées de manière harmonisée au sein de l'ACFF (championnat interprovincial, provincial et régional).

Objectif stratégique n° 1 :

à partir du 1/8/2016, les compétitions de football à 11c11 sont organisées de manière harmonisée au sein de l'ACFF (championnat interprovincial, provincial et régional).

Objectifs opérationnels A, B, C:

- **A.** Au 1/8/2016, le Directeur technique et la Cellule sportive de l'ACFF (regroupant les Managers des départements Grassroots, Formation provinciale des jeunes, Foot-élite, et Formation des cadres, ainsi que les Responsables sportifs provinciaux), préparent et approuvent un flux uniforme et réglementé entre les championnats provinciaux de jeunes à 11c11 dans les 5 provinces et le championnat interprovincial.
- **B.** Au 1/8/2016, la programmation en temps et lieux, de tous les matches de jeunes à 11c11 (à l'exception des matches de jeunes du football rémunéré et de la division 1 amateurs), qui découle de l'organisation évoquée au point A précédent, est assurée par le **manager interprovincial de l'ACFF en ce qui concerne le championnat interprovincial et par les managers provinciaux en ce qui concerne les championnats provinciaux et régionaux**, suivant un principe uniforme au sein des 4 provinces H-Lg-Lux-N, et adapté au sein du Brabant Wallon, lequel tient aussi compte des spécificités provinciales respectives
- **C.** Les **règlements, lois du jeu et compléments aux lois du jeu**, sont connus et adoptés par l'ensemble des clubs de l'ACFF (**résumé lois jeunes pour année sportive en cours**)



Objectif stratégique n° 1 :

à partir du 1/8/2016, les compétitions de football à 11c11 sont organisées de manière harmonisée au sein de l'ACFF (championnat interprovincial, provincial et régional).

Objectifs opérationnels D, E, F, G et H:

- **D.** Au sein de tous les matches de jeunes à 11c11 (à partir des U14), l'accent est placé sur le plaisir du jeu et la possibilité offerte à chaque joueur de progresser individuellement, conformément à la « [Déclaration Panathlon](#) » – et à la charte « [Vivons Sport](#) », à la « [Vision de formation de l'URBSFA-ACFF](#) » et à la « [Réforme en 15 pts des championnats des jeunes ACFF 2014](#) ».
- **E.** Un relevé de la situation des infrastructures sportives pour les jeunes footballeurs (nombre de terrains et nombre de terrains synthétiques) est régulièrement mis à jour, en regard du nombre de jeunes pratiquants.
- **F.** Le plan d'arbitrage uniforme est annexé par le Département Arbitrage de l'ACFF.



Mission n° 2 : organiser de manière harmonisée au sein de l'ACFF, par province, le football réduit préparatoire pour les jeunes de 7 à 13 ans.

Objectif stratégique n° 2 :

à partir du 1/8/2016, tous les matches de football à 5c5 (U7 à U9) et 8c8 (U10 à U13) sont organisés de manière harmonisée au sein de chaque province de l'ACFF

Objectif stratégique n° 2 :

à partir du 1/8/2016, tous les matches de football à 5c5 (U7 à U9) et 8c8 (U10 à U13) sont organisés de manière harmonisée au sein de chaque province de l'ACFF

Objectifs opérationnels A, B, C:

- **A.** Au 1/8/2016, le Directeur technique et la Cellule sportive de l'ACFF (regroupant 5 membres du Conseil d'Administration de l'ACFF, les Managers des départements Grassroots, Formation provinciale des jeunes, Foot-élite, et Formation des cadres, ainsi que les Coordinateurs sportifs provinciaux), conçoivent une organisation uniforme des matches de jeunes à 5c5 et 8c8 en Wallonie (à l'exception des matches de jeunes des Divisions 1 et 2 nationales).
- **B.** Au 1/8/2016, la programmation en temps et lieux, de tous les matches de jeunes à 5c5 et 8c8, qui découle de l'organisation évoquée au point A précédent, est assurée **par les managers provinciaux, suivant un principe uniforme au sein des provinces wallonnes, et par le manager interprovincial de l'ACFF en ce qui concerne le championnat interprovincial à 8c8** (à l'exception des matches de jeunes du football rémunéré et de la division 1 amateurs)
- **C.** Les **règlements, lois du jeu** (à partir de la page 84) et **compléments aux lois du jeu** sont connus et adoptés par l'ensemble des clubs de l'ACFF (**résumé lois jeunes pour année sportive en cours**)



Objectif stratégique n° 2 :

à partir du 1/8/2016, tous les matches de football à 5c5 (U7 à U9) et 8c8 (U10 à U13) sont organisés de manière harmonisée au sein de chaque province de l'ACFF

Objectifs opérationnels D, E:

- **D.** Au sein de tous les matches de jeunes à 5c5 et 8c8 (des U7 aux U13), l'accent est placé sur le plaisir du jeu et la possibilité offerte à chaque joueur de progresser individuellement, conformément à la « [Déclaration Panathlon](#) – et à la charte «[Vivons Sport](#) », », à la « [Vision de formation de l'URBSFA-ACFF](#) » et à la « [Réforme en 15 pts des championnats des jeunes ACFF 2014](#) ».
- **E.** [Le plan de l'arbitrage](#) prévoit les formules qui seront d'application pour l'arbitrage et la formation des arbitres en 8c8 et 5c5. Ces 2 formes de jeu peuvent notamment (à l'échelon interprovincial) constituer un laboratoire intéressant pour la formation des jeunes arbitres.



Mission n° 3 : organiser le football récréatif en général, de manière harmonisée au sein de l'ACFF.

Objectif stratégique n° 3 :

à partir du 1/8/2016, les activités de football récréatif sont conçues et/ou organisées de manière optimale par le département Grassroots de l'ACFF

Objectif stratégique n° 3 :

à partir du 1/8/2016, les activités de football récréatif sont conçues et/ou organisées de manière optimale par le département Grassroots de l'ACFF

Objectifs opérationnels A, B, C, D et E (voir lien « [organisation du football récréatif](#) »)

- **A.** Le 2c2 pour U6 est généralisé et le programme du festifoot y relatif est harmonisé en ACFF dès la saison 2016-2017, avec une alternance de formes de 2c2 et de défis, et le vade-mecum détaillé de l'organisation et l'encadrement type.
- **B.** Le plateau pédagogique en 4 ¼ de terrain, constitue une transition souple et harmonieuse entre le festifoot U6 et le 8c8. Il est présenté aux clubs (voir infra Label) de la saison 2016-2017. [Analyse SMART](#)
- **C.** Le football féminin poursuit son développement suivant 3 axes :
 - **L'animation décentralisée en territoire ACFF (ex : foot festival et footfest stages) + décision d'une division 1 ACFF féminine en 2017-2018,**
 - La détection province par province, la formation de formatrices
 - L'intégration des filles aux championnats masculins (voir Réforme en 15 pts des championnats des jeunes ACFF) et footfest Cup (compétition exclusivement féminine)
- **D.** Le football pour malvoyants (cecifoot) est soutenu dans ses actions en partenariat avec la Ligue Handisport Francophone (5-a-side).



Objectif stratégique n° 3 :

à partir du 1/8/2016, les activités de football récréatif sont conçues et/ou organisées de manière optimale par le département
Grassroots de l'ACFF

Objectifs opérationnels A, B, C, D et E (voir lien « [organisation du football récréatif](#) »)

- E. L'animation dans les écoles primaires des grandes agglomérations (U10-U11) voit le jour sous forme d'un projet pilote en 2015-2016. **Analyse SMART**
En octobre 2015, projet réalisé à Verviers
En juin 2016, projet réalisé à Charleroi

Mission n° 4 : effectuer la promotion du football et maintenir une vision « up to date » de la popularité du football chez les jeunes.

Objectif stratégique n° 4 :

le nombre d'affiliés de moins de 21 ans, respectivement de 90309 garçons et de 2976 filles au 15/1/2014, passe à 100.000 joueurs au 1/8/2017



Objectif stratégique n° 4 :

le nombre d'affiliés de moins de 21 ans, respectivement de 90309 garçons et de 2976 filles au 15/1/2014, passe à 100,000 joueurs au 1/8/2017

Objectifs opérationnels A, B et C:

- A. Dès le 01/11/2014, créer une cellule de spécialistes techniques qui participent aux divers Congrès, Colloques, Study-Groups, Recyclages, en Belgique et dans les pays à la pointe de la recherche en matière de football pour les jeunes, d'éducation physique et de sport (e.a France, Suisse, Canada,...) et qui associent les Universités belges aux recherches dans les matières à modifier ou réformer dans leur contenu.
- B. Créer une proximité sportive avec tous les clubs via les coordinateurs sportifs provinciaux. Work-shops de présentation de mars à juin 2015. Work-shops thématiques de 2015 à 2020.
- C. Effectuer une enquête auprès de tous les clubs de l'ACFF alignant des équipes de jeunes et ainsi recueillir un avis objectif quant à l'application du plan d'apprentissage de l'ACFF et à la matière traitée par le département technique de l'ACFF (mai 2015).
- D. Collaborer étroitement avec la cellule médico-sportive de l'ACFF



- **Mission n° 5 : aider les clubs dans leur action sportive d'encadrement des jeunes affiliés, les former à la vision du football de l'ACFF et y optimaliser la formation des jeunes par un accompagnement technico-sportif.**

Objectif stratégique n° 5 :

pour le 30/09/2016, chaque club reçoit un label de niveau de la qualité de formation des jeunes, approuvé par le Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles - ANALYSE **SWOT**,

L'analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et menaces

L'analyse SWOT consiste en l'analyse interne (S et W) et externe (O et T) des répercussions que le label peut avoir pour l'ACFF.



STRENGTHS (FORCES)	WEAKNESSES (FAIBLESSES)
<ul style="list-style-type: none">- Moyen d'évaluation de la qualité de la formation des jeunes dans les clubs de l'ACFF- Moyen d'apporter les outils utiles à une bonne pratique du football (vision, formation, aides diverses) adaptés aux acteurs du football au sein des clubs- Moyen de trouver les points d'appuis efficaces en vue de la délocalisation des actions du Département technique de l'ACFF- Moyen de lier l'accès aux compétitions supérieures (provinciales et interprovinciales) à des conditions minimales de qualité de formation et d'éthique sportive du football- Le label ACFF est spécifique à la réalité francophone (contrairement au précédent label)- Ce label rallie un large consensus et un solide soutien des différentes composantes «politiques» de l'ACFF	<ul style="list-style-type: none">- Le cadre actuel du personnel ne permet pas d'avoir un management spécifique du label<ul style="list-style-type: none">- Absence de contrôleurs label (connaissances/compétences)- Manque de points d'ancrages internes (IT URBSFA, E-kickoff, CQ clubs pas toujours motivés pour les actions « jeunes », ...)- Inexistence d'un fichier réseau de « relayeurs jeunes » dans les clubs, qu'ils aient le titre de RTFI ou autre.
OPPORTUNITIES (OPPORTUNITES)	THREATEN (MENACES)
<ul style="list-style-type: none">- Découverte et récompense de clubs privilégiant la qualité de leur formation des jeunes- Création d'un outil d'amélioration de la performance sportive chez les jeunes leur permettant d'intégrer les équipes premières dans le futur.- La collaboration renforcée entre le Ministre des sports et l'ACFF peut lier les subsides aux clubs du plan football-formation à l'étalonnage des clubs 1, 2 et 3 étoiles.- Jeunes joueurs mieux informés grâce à la diffusion des objectifs des clubs, et de leur capacité et qualité de formation.- Possibilité offerte aux jeunes joueurs de progresser successivement au sein de clubs mieux en rapport avec leurs capacités footballistiques, parce qu'ils évoluent dans des catégories supérieures, tout en respectant une qualité globale de formation<ul style="list-style-type: none">- Responsabilisation de l'ensemble des acteurs du club (dirigeants, entraîneurs, bénévoles)- Visibilité accrue des actions des clubs en matière de formation des jeunes- Fidélisation des gens au club via la création d'une image d'un club ACFF convivial pour les affiliés (et leurs parents)- Formation des jeunes encadrée par des formateurs de qualité (investissement des clubs dans la formation)- De nombreux clubs décident de mettre l'accent sur leur formation des jeunes (label, subsides, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Mauvaise image véhiculée par l'ancienne mouture du label (clubs réticents, etc.)- Crainte des clubs non labellisés que trop de leurs joueurs et parents optent pour des structures d'accueil et de pratique du football de meilleure qualité- Résistance au changement rencontrée dans certaines régions de Wallonie très conservatrices<ul style="list-style-type: none">- Manque de formation des dirigeants- Petits clubs ne sentent pas impliqués dans le projet label- Risque qu'un fossé se creuse irrémédiablement entre clubs labellisés et non labellisés<ul style="list-style-type: none">- Impartialité des futurs contrôleurs du label ?



Objectif stratégique n° 5 :

pour le 30/06/2016, chaque club reçoit un label de niveau de la qualité de sa formation des jeunes, approuvé par le Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objectifs opérationnels A, B, C, D, E, F, G, H et I :

- A. Elaboration du contenu du label (cellule sportive ACFF) et approbation par Cabinet Ministre Sports (mars-octobre 2015)
- B. Diffusion dans les clubs et accompagnement par les coordinateurs provinciaux pour le compléter (décembre 2015)
- C. Attribution du niveau de label à chaque club ayant répondu (février 2016) - Vérificateurs ACFF désignés.
- D. Accompagnement et suivi des clubs au label 3 étoiles par la Cellule sportive de l'ACFF.
- E. Accompagnement des clubs 1 et 2 étoiles par les Coordinateurs sportifs provinciaux.
- F. Label 1 étoile = minimum pour accéder à la compétition provinciale et interprovinciale. Attention soutenue portée au niveau de football du championnat interprovincial dans l'optique du pôle d'excellence.

Objectif stratégique n° 5 :

pour le 30/06/2016, chaque club reçoit un label de niveau de la qualité de sa formation des jeunes, approuvé par le Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objectifs opérationnels A, B, C, D, E, F, G, H et I :

➤ H. Point d'ancrage dans les clubs 2 et 3 étoiles pour série d'informations et d'actions thématiques destinées aux acteurs du football des jeunes (joueurs – parents – entraîneurs – dirigeants – arbitres – bénévoles): Activités des départements ACFF « Grassroots » et « Formation des Cadres » au sein des clubs – organisation de work-shops par les Coordinateurs sportifs provinciaux (gestion des conflits – projets fair-play - lois du jeu – hygiène sportive, scolaire, familiale et football = école de vie; gestion émotionnelle du football; etc.).

➤ I. La relation avec le club s'établit sur 3 niveaux : sportif, administratif, web

➤ G. Accent mis sur la post-formation dans l'aide sportive aux club et le mode d'intégration des jeunes en équipe première (label 3 étoiles – 2017-2018)

➤ J. Dans les clubs labellisés 2 et 3 étoiles, proposition d'un plateau pédagogique U6 à U9, intégrant le 2c2 en U6, le 3c3 et le 5c5 en U7, le 5c5 en U8 et le 5c5 en U9.



V. Politique sportive 2015-2020

SECTION 2 : FORMATION DES CADRES



**Mission n° 6 : organiser la formation et l'école des cadres
(entraîneurs-dirigeants)**

**Objectif stratégique n° 6 : offrir à tous les joueurs le droit d'être
entraînés et éduqués par des personnes compétentes (Déclaration
Panathlon)**

Objectif stratégique n° 6 : offrir à tous les joueurs le droit d'être entraînés et éduqués par des personnes compétentes
(Déclaration Panathlon)

(voir liens [formation cadres 2015-2020.docx](#), [statistiques 2016](#), [projection 2016-2017](#))

□ 2015-2017 = Réforme des formations des cadres intégrant la labellisation

Objectifs opérationnels :

➤A. Respect du plan de réforme des formations de cadres établi en fonction des normes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'URBSFA-UEFA.

Module d'information aux entraîneurs non diplômés (12h – 15 €): Statut d'aspirant

➤B. Introduction des exigences du label ACFF attribué aux clubs.

□ 2017-2020 = Optimalisation du département « Formation des cadres »

Objectifs opérationnels :

A. Toutes les équipes de jeunes des clubs de l'ACFF possédant au minimum le label 1* seront entraînées et éduquées par une personne qui aura suivi au minimum une formation « Aspirant », tremplin vers le brevet « animateur brevet C »

B. 50% des « Aspirants » transiteront vers la formation « animateur Brevet C ».

C. Création d'une formation de « formateur ACFF ».

D. Intégration d'un centre de cours situé au même endroit que le pôle d'excellence.

E. Mise en ligne de certains blocs de cours théoriques.

Politique sportive 2015-2020

FORMATION DES CADRES

Objectif stratégique n° 6 : offrir à tous les joueurs le droit d'être entraînés et éduqués par des personnes compétentes (Déclaration Panathlon)

- F. Intégration, dans la formation des entraîneurs, des modules utiles au développement du football ACFF (label, gestion conflits, développement 2c2, transition U7 vers 5c5, arbitrage du 8c8, secouriste, DEA...)
- G. Développement d'un module light de formation pour dirigeants, incitant ceux-ci à poursuivre ensuite les cours de l'AISF (abordant succinctement les aspects sportif-administratif- entretien de terrain synthétique et terrain gazon - DEA – projet fair-play - ...)
- H. Coordination des formations spécifiques avec entités extérieures (ex DEA avec ligue sauvetage ; formation dirigeants avec AISF ; ...)
- I. Formation des contrôleurs du futur label
- J. Formation des référents "vivons sport" afin d'assurer la pérennité du projet fair-play initié par le Ministre des sports, tout d'abord auprès de tous les clubs labellisés
- K. Création d'un socle de formation des « acteurs du football fair-play », uniformisé au sein du football amateur ACFF (adultes et jeunes) et qui prend le relais du projet fair-play initié par le Ministre des sports.
- L. Formation des détecteurs de talents aux normes du pôle d'excellence
- M. Formation de formatrices pour foot féminin



V. Politique sportive 2015-2020

SECTION 3 : FOOTBALL D' ELITE

-

POLE D'EXCELLENCE



Mission n° 7 : établir le plan de développement du football de haut niveau

Objectif stratégique n° 7 :

Définir et organiser les différentes étapes et statuts de progression du jeune footballeur talentueux (W-U10 à W-U19), leur mode d'accès et de formation, dans le cadre du plan programme transmis au Service SHN (Sport de Haut Niveau) de l'ADEPS.

En finalité, constituer les sélections représentatives ACFF des W-U15 aux W-U19, réservoirs directs pour les équipes nationales correspondantes, ainsi que l'équipe nationale représentative (U21) pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020

Objectif stratégique n° 7 :

Définir et organiser les différentes étapes et statuts de progression du jeune footballeur talentueux (W-U10 à W-U19), leur mode d'accès et de formation, dans le cadre du plan programme transmis au Service SHN (Sport de Haut Niveau) de l'ADEPS.

En finalité, constituer les sélections représentatives ACFF des W-U15 aux W-U19, réservoirs directs pour les équipes nationales correspondantes, ainsi que l'équipe nationale représentative (U21) pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020

Objectifs opérationnels A, B, C, D, E et F

- **A.** Définir les étapes de prise en charge du jeune talent par l'ACFF, depuis W-U10 jusqu'à W-U19. [\(voir ppt U10-19\)](#)
- **B.** Définir les modes d'accès aux statuts de sélectionné provincial (U10 à U15), sélectionné fédéral ACFF (U14-U15), et aux centres de foot-élite (statuts ADEPS d'espoir sportif aspirant - ESA - et d'espoir sportif international - ESI -).
- **C.a.** Organiser le contenu foot-élite ACFF dans 5 endroits stratégiques de Wallonie (Liège-Mouscron-Charleroi- Ciney- Virton) [\(voir ppt FEE\)](#) **Analyse SMART**
- **C.b.** Au 01/09/2016, ouvrir un FEE féminin ACFF à proximité du seul club qui offre à ce jour des perspectives de développement optimal pour les jeunes joueuses (Liège) [\(voir ppt FEE féminin\)](#) **Analyse SMART**
- **D.** Agréer des établissements scolaires de foot-études intermédiaires, tremplins possibles pour candidats au statut d'ESA ou ESI.
- **E.** Pour le 1/09/2018, mettre en place le pôle d'excellence ACFF et ses critères d'accès en U et W 15-16-17-18. En tant que réservoir francophone privilégié, définir le mode d'évolution harmonieuse pour les plus talentueux vers les équipes nationales de jeunes et l'équipe Olympique. **Analyse SMART au 01/09/2017**
- **F.** Déterminer les piliers de formation du pôle d'excellence. **Analyse SMART au 01/09/2017**

Détail des objectifs opérationnels A et B

(voir lien ppt [U10-U11 ACFF détection FPJ et FEE](#))

- A. Définir les étapes de prise en charge du jeune talent par l'ACFF, depuis W-U10 jusqu'à W-U19.
 - Formation provinciale décentralisée des U10-U11 (accessible à tous; création d'un vivier de qualité)
Analyse SMART
 - Détection et formation provinciale des U12-U13; U14-U15 (sélectionné provincial – sélectionné fédéral ACFF)
Analyse SMART U12-U13 – Analyse SMART U14-U15
 - Désignation des meilleurs sélectionnés U14-U15 ACFF
(prise en compte d'un profil type poste par poste et du réservoir présenté chaque année).

- B. Définir les conditions d'accès aux centres de foot-élite, et des statuts ADEPS d'espoir sportif aspirant et d'espoir sportif international.
 - Mode de détection ACFF et nationale (2 séances-tests en avril); critères et mode d'admission aux tests
 - Constitution d'une fiche sportive individuelle ACFF, des valeurs technico-tactiques biométriques et motrices du joueur (séance-test en octobre), dans la perspective du pôle d'excellence ACFF.



Objectif opérationnel E

E. Pour le 1/09/2018, mettre en place le pôle d'excellence ACFF et ses critères d'accès en U et W 15-16-17-18-19. En tant que réservoir francophone privilégié, définir le mode d'évolution harmonieuse pour les plus talentueux vers les équipes nationales de jeunes et l'équipe Olympique.

- Critères d'accession suite aux tests nationaux et ACFF
- Rattachement du foot féminin à ce pôle d'excellence
- Mode de liaison avec clubs
- Mode de concordance avec foot-élites ACFF
- Organisation du partenariat avec écoles
- Référent « projet de vie » = Détaché pédagogique
- Organisation de l'internat

Objectif opérationnel F

- F. Déterminer les piliers de formation du pôle d'excellence.
 - Programme footballistique de 7 séances/semaine
 - Par une 8me séance hebdomadaire, hors terrain, d'éducation du joueur à l'hygiène sportive individuelle et à la propre prise en charge quotidienne:
 - De son équilibre repos-sommeil-charges de travail
 - De son alimentation
 - De son équilibre études-football
 - De la gestion affective et émotionnelle du sport d'élite
 - De l'éducation à la communication
 - Suivi médical individualisé – réathlétisation du blessé propre à ses paramètres physiques
 - Entretien quotidien et progression physique individualisée par gamme de circuits de coordination, appuis sol, changements directions, pliométrie ; utilisation personnelle de petit matériel (programme individuel sur base de la fiche physique – voir supra tests octobre)
 - High intensity intégré dans le programme (dans match pédagogique 1x/semaine, et dans formes de matches quotidiennes, en rapport avec les thèmes du plan d'apprentissage similaire au foot-élite)
 - Un stage par an (octobre-novembre) à l'échelon national (+FEE et TSS) et un stage par an (mars) à l'échelon ACFF (+FEE)

Mission n° 7 : organiser le football d'élite des jeunes au sein du territoire couvert par l'ACFF

Objectif stratégique n° 8 :

Au CNF de Tubize, après le 1/09/2018, veiller à pérenniser le fonctionnement de ce pôle d'excellence ACFF, en adéquation avec les exigences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'ADEPS (AG et SHN) en parfaite ligne de mire de tous les paliers préalables de détection ACFF, et en étroite collaboration avec les équipes nationales de jeunes et l'équipe olympique de l'URBSFA.

ANALYSE SWOT et SMART 30/09/2017